

La circulaire du 19 septembre 2012 donne un argumentaire sur les avantages des logiciels libres, aborde la réglementation des marchés publics, donne des conseils pratiques...

Tout ce qui est en italique dans ce panneau est extrait de la circulaire



Elle est accompagnée par deux documents :

- Logiciels conseillés : Socle Interministériel des Logiciels Libres
- Format de fichiers : Référentiel Général d'Interopérabilité

<http://references.modernisation.gouv.fr>

« ... le logiciel libre doit être considéré à égalité avec les autres solutions. C'est dans cette évolution que s'inscrit l'usage du logiciel libre dans l'administration. »

Avantages du logiciel libre

3.1. Avantages

(...) les avantages suivants peuvent être apportés par le logiciel libre, dans le contexte public :

- *le logiciel libre n'est pas gratuit mais souvent moins cher, et surtout son coût est modulable en fonction de la criticité des systèmes ;*
- *le logiciel libre est piloté par les besoins, minimisant les évolutions superflues ;*
- *le logiciel libre permet de gérer les versions selon son contexte, et même de se fixer sur une version en assurant son support à long terme ;*
- *le logiciel libre facilite les expérimentations et l'adaptation au volume d'usage, l'absence de droit d'usage permettant de varier fortement sans contrainte ;*
- *le logiciel libre facilite la mutualisation entre acteurs publics que cela soit dès l'expression de besoins ou en capitalisant sur des souches existantes ;*



Marchés publics

La circulaire souligne la compatibilité des logiciels libres avec les marchés publics, c'est même un avantage certain par rapport aux logiciels privés*.

2.3. Le libre, un modèle de service

(...) Il est important à ce sujet de relever que le Conseil d'État a validé ce principe de libre concurrence, dans un modèle de service autour des souches libres, dans l'arrêt n°350431 du 30 septembre 2011. L'administration peut choisir unilatéralement une solution libre, étant entendu que son utilisation est possible par tous les acteurs et que ceux-ci peuvent donc fournir sans entrave extérieure une offre de service adaptée

Contextes favorables ou non

Contextes favorables : logiciel libre existant mondialement reconnu, nombreux utilisateurs exigeant beaucoup de licences, faible concurrence,

3.3.1.5. Face à des situations de faible concurrence

Certains produits d'éditeur ont de moins en moins d'alternatives commerciales crédibles, le leader du marché ayant éliminé la concurrence. Le logiciel libre apporte alors des possibilités alternatives. (...)

Les ministères financiers ont démontré l'intérêt de l'utilisation du logiciel libre dans ce contexte, dans le cadre de la reprise d'une application en Cobol. L'usage d'OpenCobol leur a permis de réduire le coût d'un facteur supérieur à 10.

Actions ministérielles et participation à la communauté

chez nous c'est fait



4.2. Activer un réseau d'expertise sur les souches de convergence

L'efficacité de la mise en commun autour du logiciel libre vient aussi du partage d'expertise et de la montée en compétence sur les souches. Chaque ministère peut difficilement être compétent sur l'ensemble des souches, mais chacun a des compétences. La constitution d'un réseau d'experts permet de faire profiter l'ensemble des administrations des expertises ponctuelles nécessaires. (...)

4.4. Contribuer de manière concertée sur des souches choisies

(...) pour respecter la logique de la dynamique du libre, il est nécessaire que l'administration contribue aussi directement sur l'enrichissement fonctionnel de certaines souches, en particulier sur celles avec lesquelles il fait le plus d'économies. En réinjectant une faible part de la dépense évitée, les ministères pourraient avoir une action significative d'amélioration de l'offre au profit de tous.

Nous ne pouvons qu'encourager les élus et les personnels concernés à lire de près cette circulaire

Guide pratique des logiciels libres dans l'administration, réalisé par l'ADDULACT, est ici: <http://www.addulact..org>

Une analyse de la circulaire par l'April : <http://www.april.org>